

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	48 (2021)
Heft:	2
Rubrik:	La Suisse en chiffres : le Cervin continue de grandir, mais son altitude n'augmente pas

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Cervin continue de grandir, mais son altitude n'augmente pas

1,5

Culminant aujourd'hui à 4478 mètres d'altitude, le Cervin grandit d'environ 1,5 centimètre par an. Il devrait donc avoir atteint les 12 000 mètres depuis longtemps. Mais en fait, le vent et les intempéries rabotent sans cesse ce fameux sommet, là aussi d'environ 1,5 centimètre par an.

62 000 000 000 000

Mais pourquoi le Cervin grandit-il? Principalement parce qu'il y a 18 000 ans, l'épaisse calotte de glace qui recouvrait les Alpes a fondu. Comme elle pesait 62 billions de tonnes, et qu'elle n'est plus là désormais, toute la chaîne montagneuse s'en trouve allégée, et la croûte terrestre se redresse. Par conséquent, les Alpes «poussent» le plus là où la calotte glaciaire était la plus dense.

6

La place économique suisse, quant à elle, n'atteint pas le plus haut sommet. C'est ce que montre une étude récente du ZEW, institut de recherche économique de Mannheim: sur les 21 pays industrialisés pris en compte, la Suisse a dévissé à la sixième place. Elle était encore deuxième il y a dix ans. La densité des réglementations applicables en Suisse a notamment pesé négativement dans la balance.

2

Mais la qualité de vie d'un pays ne dépend pas seulement de son climat économique. Citons un classement plus favorable: à l'indice des libertés individuelles («Freedom-Index») établi par les instituts Fraser (CAN) et Cato (USA), la Suisse se classe deuxième parmi les 162 pays examinés. La Nouvelle-Zélande arrive en tête, et la Syrie en queue de classement. L'étude montre aussi qu'il existe un lien clair entre liberté individuelle et prospérité.

0

À propos de prospérité: près d'un quart des ménages suisses ne possèdent aucune fortune. Une bonne moitié des ménages détiennent jusqu'à 50 000 francs. Pour que la Suisse soit un «pays riche», il faut donc que des gens très riches y vivent aussi: 0,38 % des ménages détiennent des fortunes de dix millions de francs et plus, et ont ainsi entre leurs mains plus de 30 % de la fortune totale du pays. Jusqu'ici, la pandémie de coronavirus a montré que cette répartition inégale continue de s'accentuer.

Loi antiterroriste

La loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme permettrait aux autorités judiciaires de prononcer un arrêt domiciliaire contre des personnes à partir de 15 ans. Des mesures policières concernant les enfants dès 12 ans seraient également possibles. Plusieurs partis de jeunes de gauche comme de droite s'y opposent. Pour eux, ce projet constitue une «attaque frontale contre l'état de droit».

Loi COVID-19

Le socle légal des mesures d'urgence prises par le Conseil fédéral pour juguler la pandémie de COVID-19 est déjà en vigueur et s'applique jusqu'à la fin de 2021. Les «Amis de la Constitution» se sont toutefois saisis du référendum pour dénoncer cette loi qu'ils jugent inutile, contraire à l'éthique et dangereuse. Ils craignent qu'elle légitime à l'avenir d'autres «diktats destructeurs du gouvernement». TP

culier à la branche de l'automobile et du pétrole. Un comité économique soutenu par l'UDC a lancé un référendum contre la loi sur le CO₂.

D'après le comité référendaire, «cette loi est coûteuse et inefficace». Il argue que le fardeau financier pesant sur la population, l'économie et l'industrie ne doit pas être alourdi. De son côté, la puissante faîtière des entreprises suisses, Economiesuisse, soutient cependant la loi sur le CO₂. Elle a élaboré un «programme climatique de l'économie suisse» pour montrer que les entreprises développant des innovations et des technologies efficientes «font partie de la solution». Bon nombre d'entrepreneurs espèrent que l'investissement dans les énergies renouvelables débouchera sur des commandes. L'État prévoit un volume d'investissement pouvant aller jusqu'à 1400 milliards de francs sur les 30 prochaines années.

La critique des Verts

La loi sur le CO₂ est également attaquée par des sections romandes du

mouvement pour le climat, pour qui les mesures de réduction des gaz à effet de serre ne vont pas assez loin. De leur point de vue, le projet renforce même les «structures existantes climaticides et injustes». Le comité «pour une écologie sociale» n'a toutefois réussi à rassembler que 7000 signatures contre le projet. Le mouvement national Grève du Climat, ne voulant pas mettre en péril ce «petit progrès», n'a pas participé activement au référendum. Mais il continue de réclamer le «zéro émission nette» dès 2030, soit 20 ans plus tôt que ce qui est prévu par le Conseil fédéral.

Si la loi sur le CO₂ était rejetée dans les urnes, un temps précieux serait à nouveau perdu dans la course contre le changement climatique. D'après Simonetta Sommaruga, des mesures encore plus drastiques devraient alors être prises à l'avenir pour atteindre les objectifs climatiques conclus à Paris.